

**DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**  
**Arrondissement de BORDEAUX**  
**COMMUNE D'EYSINES**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
Nombre de membres en exercice : 9  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 14 juin 2017**  
-----

Objet : Budget CCAS – Exercice 2017 – Affectation définitive du résultat 2016 : Décision.

L'an deux mille dix-sept, le quatorze juin à seize heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqués, se sont réunis au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente.

PRESENTS :

- M. Jean-Baptiste MAITIA, adjoint, Vice-président,
- M. Yannick UHEL, membre du Conseil Municipal,
- Mme Jeannine DARROUZES, représentant des Associations qui œuvrent dans les domaines de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Mme Paulette LAGUERRE, représentant des Associations des Personnes Handicapées.
- M. Michel ROMUALE, représentant des Associations Familiales.

ABSENTE :

- Mme Véronique JUSOT, membre du Conseil Municipal.

ABSENTES EXCUSEES ayant donné procuration :

- Mme Florence CAÇAO, membre du Conseil Municipal,
- Mme Sylvette INCONNU, représentant des Associations de retraités et de personnes âgées.

-----  
Monsieur MAITIA, Vice-président, présente le rapport suivant :

« Tenant compte de l'approbation du compte administratif 2016, il y a lieu de procéder à l'affectation définitive sur le budget de l'exercice 2017 du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

**→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice	excédent :	126 668.72 €
	déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent :	331 641.00 €
	déficit :	
Résultat de clôture à affecter :	excédent :	458 309.72 €
	déficit :	

**→ Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent :	1 937.08 €
	déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent :	22 607.32 €
	déficit :	
Résultat comptable cumulé	excédent :	24 544.40 €
	déficit :	
Solde des pertes à réaliser	NEANT	
Besoin réel de financement	NEANT	

→ Affectation définitive du résultat de fonctionnement :

En couverture du besoin réel de financement de la section d'investissement	NEANT
En excédent reporté à la section de fonctionnement	458 309.72 €
<b>TOTAL affecté</b>	<b>458 309.72 €</b>

→ Transcription budgétaire de l'affectation définitive du résultat au budget primitif 2017 :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : solde d'exécution	R 001 : solde d'exécution N-1
0 €	458 309.72 €	0 €	24 544.40 €
			R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé
			0 €

Conformément aux dispositions de l'article R 2311-13 du CGCT seront joints pour le contrôle de légalité à la présente décision la fiche de calcul des résultats prévisionnels ainsi décrits accompagnés du tableau d'exécution du budget 2016 attesté par le comptable accompagné de la balance de ses comptes. »

Le présent rapport mis aux voix est adopté par 7 voix pour et 1 abstention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.



Pour expédition conforme,  
La Présidente du CCAS,

Christine BOST

**DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**  
**Arrondissement de BORDEAUX**  
**COMMUNE D'EYSINES**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
Nombre de membres en exercice : 9  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 14 juin 2017  
-----

Objet : Budget RPA - Exercice 2017 – Affectation définitive du résultat 2016 : Décision.

L'an deux mille dix-sept, le quatorze juin à seize heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqués, se sont réunis au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente.

PRESENTS :

- M. Jean-Baptiste MAITIA, adjoint, Vice-président,
- Mme Véronique JUSOT, membre du Conseil Municipal,
- M. Yannick UHEL, membre du Conseil Municipal,
- Mme Jeannine DARROUZES, représentant des Associations qui œuvrent dans les domaines de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Mme Paulette LAGUERRE, représentant des Associations des Personnes Handicapées.
- M. Michel ROMUALE, représentant des Associations Familiales.

ABSENTES EXCUSEES ayant donné procuration :

- Mme Florence CAÇAO, membre du Conseil Municipal,
- Mme Sylvette INCONNU, représentant des Associations de retraités et de personnes âgées.

-----  
Monsieur MAITIA, Vice-président, présente le rapport suivant :

« Tenant compte de l'approbation du compte administratif 2016, il y a lieu de procéder à l'affectation définitive sur le budget de l'exercice 2017 du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

**→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice :	excédent :	14 137.47 €
	déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	excédent :	34 171.53 €
	déficit :	
Résultat de clôture à affecter :	excédent :	48 309.00 €
	déficit :	

**→ Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent :	
	déficit :	951.29 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur :	excédent :	17 020.70 €
	déficit :	
Résultat comptable cumulé :	excédent :	16 069.41 €
	déficit :	
Solde des restes à réaliser :		NEANT
Besoin réel de financement :		NEANT
<b>→ Affectation définitive du résultat de fonctionnement :</b>		
En couverture du besoin réel de financement de la section d'investissement :		NEANT
En excédent reporté à la section de fonctionnement :		48 309.00 €
<b>TOTAL affecté :</b>		<b>48 309.00 €</b>

**Transcription budgétaire de l'affectation définitive du résultat au budget primitif 2017 :**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : solde d'exécution N-1	R 001 : solde d'exécution N-1
0 €	48 309.00 €	0 €	16 069.41 €

Conformément aux dispositions de l'article R 2311-13 du CGCT seront joints pour le contrôle de légalité à la présente décision la fiche de calcul des résultats prévisionnels ainsi décrits accompagnés du tableau d'exécution du budget 2016 attesté par le comptable accompagné de la balance de ses comptes. »

Le présent rapport mis aux voix est adopté par 8 voix pour et 1 abstention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,  
La Présidente du CCAS,



Christine BOST